



Florence GEMINIEN
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

**Syndicat National des Discothèques et Lieux
de Loisirs
SNDLL**

**BP40
33 470 GUJAN MESTRAS**

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice 2023



Florence GEMINIEN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Syndicat National des Discothèques et Lieux de Loisirs (SNDLL)

BP40
33 470 GUJAN MESTRAS

***Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31/12/2023

Aux membres de l'association SNDLL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SNDLL relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté

sur le caractère approprié des principes comptables, et notamment sur l'exhaustivité des cotisations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Conformément à la loi, nous vous signalons qu'aucun rapport d'activité n'a été établi par le bureau.

Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 7 juin 2024

Florence GEMINIEN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



BILAN AU 31/12/2023									
ACTIF	2023			2022	Ecart (2023/2022)	PASSIF	2023	2022	Ecart (2023/2022)
	Valeur d'acquisition	Amortissements	Valeur Nette						
ACTIF IMMOBILISE						FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Fonds propres :			
- Immobilisations corporelles (mobiliers et matériels)	5 535,71	4 151,23	1 384,48	3 229,47	-1 844,99	- Fonds Associatif sans droit de reprise	0,00	0,00	0,00
- Immobilisations financières (titres et dépôts de garantie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<i>dont sub d'invest à des biens renouvelables par l'asso.</i>	0,00	0,00	0,00
						- Réserves	0,00	0,00	0,00
						- Report à nouveau	98 154,90	83 049,42	15 105,48
						- Résultat de l'exercice	1 681,06	15 105,48	-13 424,42
						<i>Autres fonds associatifs :</i>	0,00	0,00	0,00
						<i>dont sub d'invest à des biens non renouvelables par l'asso.</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	5 535,71	4 151,23	1 384,48	3 229,47	-1 844,99	TOTAL I	99 835,96	98 154,90	1 681,06
ACTIF CIRCULANT						PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00	0,00
- Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
- Avances et acomptes versés sur commande	0,00			0,00	0,00	TOTAL II	0,00	0,00	0,00
- Créances clients	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
- Autres créances	2 060,78	0,00	2 060,78	6 470,15	-4 409,37	FONDS DÉDIÉS			
<i>dont subventions à recevoir</i>	0,00		0,00	0,00	0,00	- sur subventions de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
- Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- sur autres ressources	0,00	0,00	0,00
- Disponibilités (autres que caisse)	177 468,15		177 468,15	186 885,64	-9 417,49	DETTES			
- Caisse	0,00		0,00	0,00	0,00	- Emprunts et dettes assimilées plus d'un an	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	179 528,93	0,00	179 528,93	193 355,79	-13 826,86	- Emprunts et dettes financières à moins d'un an	0,00	0,00	0,00
						- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00	0,00	0,00
						- Fournisseurs et comptes rattachés	13 720,37	14 562,30	-841,93
						- Autres	67 357,08	84 016,74	-16 659,66
						TOTAL III	81 077,45	98 579,04	-17 501,59
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF						COMPTES DE REGULARISATION PASSIF			
- Charges constatées d'avances	0,00	0,00	0,00	148,68	-148,68	- Produits constatés d'avance	0,00	0,00	0,00
TOTAL IIII	0,00	0,00	0,00	148,68	-148,68	TOTAL IV	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	185 064,64	4 151,23	180 913,41	196 733,94	-15 820,53	TOTAL PASSIF	180 913,41	196 733,94	-15 820,53

Vérification	0,00
Ecart bilan	0,00
Résultat compte d	1 681,06

COMPTE DE RESULTAT 2023			
PRODUITS D'EXPLOITATION	AU 31/12/2023	AU 31/12/2022	Ecart (2023/2022)
Ventes de produits finis, prestations de service et marchandises (70)	0,00	0,00	0,00
Production stockée et immobilisée (71 et 72)	0,00	0,00	0,00
Subventions d'exploitation (74)	8 272,00	6 046,00	2 226,00
Autres produits de gestion courante (75)	90 910,00	94 874,64	-3 964,64
Dont :			
- Cotation	90 910,00	94 873,00	-3 963,00
- Produits divers de gestion courante (dons...)	0,00	1,64	-1,64
Reprises sur amortissements et provisions (781)	0,00	0,00	0,00
Transfert de charges (791)	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	99 182,00	100 920,64	-1 738,64
CHARGES D'EXPLOITATION	AU 31/12/2023	AU 31/12/2022	Ecart (2023/2022)
Achats matières premières et marchandises	2 619,62	-129,16	2 748,78
Services extérieurs	25 624,17	24 199,64	1 424,53
Dont :			
- Sous-traitance	0,00	3 456,00	-3 456,00
- Locations et charges	17 979,53	18 643,52	-663,99
- Entretien, réparations et maintenance	2 820,12	849,96	1 970,16
- Primes d'assurances	1 363,12	1 250,16	112,96
- Etudes, documentations, séminaires, conférences	5,40	0,00	5,40
Autres services extérieurs	27 452,44	21 298,53	6 153,91
Dont :			
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 500,00	3 300,00	4 200,00
- Publicité, relations publiques	0,00	0,00	0,00
- Déplacements, missions et réceptions	8 582,20	7 806,02	776,18
- Frais postaux et frais de télécommunication	10 306,95	9 627,56	679,39
- Services bancaires et assimilés	914,29	465,05	449,24
- Cotisations diverses	149,00	99,90	49,10
Impôts et taxes	5 280,00	4 428,66	851,34
Charges de personnel	37 972,16	34 342,00	3 630,16
- Rémunération du personnel	26 003,84	25 495,58	508,26
- Charges de sécurité sociale et de prévoyance	11 968,32	8 846,42	3 121,90
Autres charges courantes	2,93	46,26	-43,33
Dotations aux amortissements et provisions	1 844,99	1 844,99	0,00
TOTAL I	100 796,31	86 030,92	14 765,39
Résultat d'exploitation	-1 614,31	14 889,72	-16 504,03
Produits financiers	3 295,37	215,76	3 079,61
Charges financières	0,00	0,00	0,00
Résultat financier	3 295,37	215,76	3 079,61
Résultat courant	1 681,06	15 105,48	-13 424,42
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Dont :			
- Produits de cessions des éléments actif cédés (cpt 775)	0,00	0,00	0,00
- Quote-part des sub d'invest. virées au compte de résultat (compte 777)	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
Dont :			
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (compte 675)	0,00	0,00	0,00
Résultat exceptionnel	0,00	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés	0,00	0,00	0,00
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (+)	0,00	0,00	0,00
Engagement à réaliser sur ressources affectées (-)	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice : excédent (+)	1 681,06	15 105,48	-13 424,42

Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
- Bénévolat	0,00	0,00	0,00
- Prestations en nature	0,00	0,00	0,00
- Dons en nature	0,00	0,00	0,00
Total évaluation produits	0,00	0,00	0,00
Charges			
- Secours en nature	0,00	0,00	0,00
- Mise à disposition gratuites de biens et services	0,00	0,00	0,00
- Personnel bénévole	0,00	0,00	0,00
Total évaluation charges	0,00	0,00	0,00



Florence GEMINIEN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Syndicat National des Discothèques et Lieux de Loisirs (SNDLL)

BP40
33 470 GUJAN MESTRAS

***Rapport du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées***

Exercice clos le 31/12/2023

Aux membres de l'Association,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, j'ai été avisée de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce.

Objet : Location des bureaux sis 5 rue de l'Or BP 40 33470 GUJAN-MESTRAS.
Cette convention a engendré une charges, loyer et charges locatives, de 11 160 €uros.

Membre du conseil d'administration concerné : Monsieur le Président

Fait à Paris, le 7 juin 2024

Florence GEMINIEN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris